

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE D'ALBIAS

REVISION ALLEGEE 1 & 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté du 9 septembre 2024

Le Maire a prescrit l'ouverture de 2 enquêtes publiques simultanées relative à la révision allégée n°1 et n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Albias dans l'objectif de :

- autoriser la construction de la maison de la Nature au lieu-dit "Mourailles" en créant une zone Ne1
- permettre la réalisation d'un projet éco-touristique au lieu-dit "Les Tourels" en créant une zone NT

Pendant la durée de ces 2 enquêtes du **27 septembre à 9h au 18 octobre 2024 à 14h**, les dossiers sur support papier sont consultables en Mairie d'Albias_Place de l'Hôtel de Ville_82350 ALBIAS aux jours et heures d'ouverture, à savoir le Lundi 9h-12h30, Mardi 9-12h30/ 13h30-18h30, Mercredi 9h-12h30, Jeudi 9-12h30/ 13h30-17h, Vendredi 9h-14h et sur internet 24h/24 à l'adresse suivante : <http://www.albias.fr>

Toute observation pourra être consignée sur le registre d'enquête papier ou envoyée par écrit au commissaire-enquêteur à Mairie d'Albias_Place de l'Hôtel de Ville_82 350 ALBIAS ou à l'adresse mail suivante : commissaire.enqueteur.lot46@gmail.com

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie :

- Vendredi 27 septembre de 14 h 00 à 17 h 00
- Samedi 5 octobre de 9 h 00 à 12 h 00
- Mardi 15 octobre de 16 h 00 à 19 h 00

Durant ces permanences, le commissaire-enquêteur sera également joignable par téléphone au numéro 05.63.31.00.12, afin de convenir d'un rendez-vous, en particulier pour échanger par visio-conférence pendant la durée de l'enquête dans les créneaux horaires mentionnés ci-dessus.

A compter de la date de la clôture de l'enquête, le registre sera clos et le commissaire enquêteur dispose d'un mois pour transmettre au maire le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie et sur le site internet <http://www.albias.fr>

Le projet pourra éventuellement être modifié en fonction des observations du commissaire enquêteur, du public ou des personnes publiques associées.

Le dossier sera ensuite soumis à un vote du Conseil municipal pour son approbation.

Toute information sur le projet pourra être obtenue auprès de la mairie aux coordonnées suivantes : Mairie d'Albias_Place de l'Hôtel de Ville_82350 ALBIAS